



Avocats de la famille :

Construire ensemble l'avenir de notre métier

Constats lucides,
propositions concrètes,
cap collectif

Le mot de la Présidente



Corinne THULIER-DESURMONT
Présidente de l'association

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Être avocat de la famille, c'est exercer bien plus qu'une spécialité juridique, **c'est assumer une mission d'intérêt général, au service des familles** confrontées à des situations de rupture, de vulnérabilité ou de réorganisation profonde. Le droit de la famille place l'avocat au cœur d'enjeux humains, sociaux et patrimoniaux majeurs, impliquant des dimensions à la fois juridiques, relationnelles et émotionnelles.

Dans ce cadre, l'avocat de la famille n'est pas uniquement un expert du droit : il est un acteur essentiel de l'accompagnement des personnes, de la protection des plus vulnérables et de la recherche de solutions durables.

Aujourd'hui notre profession traverse une période de profondes mutations.

Nous faisons face à de nombreux défis :

- Notre charge de travail augmente.
- Nos relations se tendent avec nos confrères, les magistrats et nos clients.
- La fatigue émotionnelle perturbe notre équilibre personnel.
- Les contraintes économiques fragilisent la pérennité de nos cabinets.
- L'intelligence artificielle monte en puissance et facilite autant qu'elle complexifie notre quotidien professionnel.

Ces difficultés, que beaucoup d'entre nous ressentent au quotidien, ne sont pas seulement individuelles. Elles reflètent une **crise structurelle** qui touche l'ensemble de notre profession.

C'est dans ce contexte que l'Association des Avocats de la Famille et du Patrimoine (AFAFP) a souhaité donner la parole à ceux qui font vivre le droit de la famille au quotidien.

En 2024, l'association a engagé un travail de fond sur les conditions d'exercice professionnel des avocats de la famille et a diffusé début 2025 une enquête nationale.

925 réponses y ont été apportées, émanant d'avocats majoritairement praticiens du droit de la famille (87,6%), répartis entre Paris (29,7%), les barreaux de plus de 300 avocats en région (40,8%) et les barreaux de moins de 300 avocats en région (29,5%).

Ce sondage a révélé une profession sous tension :

- **Un rôle en pleine évolution**, où l'avocat est désormais perçu comme un acteur central de la sortie de crise familiale.
- **Un temps de travail insoutenable**, marqué par l'urgence et l'imprévisibilité.
- **Des relations professionnelles tendues**, tant avec les confrères qu'avec les magistrats et les clients.
- **Une fragilité économique persistante**, avec des difficultés de facturation et une rentabilité en berne.
- **Une pratique de l'amiable largement plébiscitée**, mais un cadre juridique et institutionnel insuffisamment adapté.

Pour transformer ces constats en actions, l'AFAFP a organisé 9 ateliers thématiques

Ils ont réuni des avocats de tous horizons, expérimentés ou jeunes, installés ou collaborateurs, issus de barreaux de tailles variées :

1. **Pour une pratique apaisée en droit de la famille** : rendre les règles déontologiques sur les relations entre confrères plus efficaces.
2. **Pour une meilleure rentabilité des cabinets** : relever les défis de la facturation.
3. **Pour allier qualité et rentabilité dans l'exercice de l'AJ** : ouvrir de nouvelles voies.
4. **Pour un fonctionnement plus efficace des cabinets** : maîtriser les outils de gestion et de communication.
5. **Pour répondre efficacement aux attentes des clients** : mettre en évidence la plus-value de l'avocat de la famille.
6. **Pour améliorer la pratique judiciaire des avocats de la famille** : restaurer un partenariat entre avocats et juges.
7. **Pour une pratique plus durable du droit de la famille** : lutter contre l'épuisement professionnel.
8. **Pour mieux accompagner les familles** : déployer efficacement l'activité amiable des avocats de la famille.
9. **Pour assurer un avenir à la collaboration en droit de la famille** : mieux concilier les attentes respectives.

Ensemble, nous avons **réfléchi, débattu et construit** un **plan d'action concret** pour réinventer les conditions d'exercice de notre métier.

Pour mieux dessiner la profession d'avenir dont les familles ont besoin, nous avons ainsi envisagé :

 **12 outils concrets et immédiatement mobilisables** susceptibles de faciliter le quotidien de chaque avocat (disponibles dès le 1er trimestre 2026 sur le site de l'association).

 **12 travaux** à mener par l'AFAFP en 2026 pour compléter ces outils.

 **18 actions** en direction de la Gouvernance (Ordres et/ou CNB)

 **13 combats** à mener auprès des pouvoirs publics.

Ensemble, réinventons notre métier pour qu'il reste à la hauteur des enjeux humains qu'il porte, tout en offrant à chacun d'entre nous des **conditions d'exercice épanouissantes et durables**.

Ensemble, **construisons l'avenir de notre profession**.

2025 l'année du constat

2026 l'année de l'action

2027 l'année de la transformation

Votre engagement est précieux. Nos propositions ne prendront tout leur sens que si nous sommes nombreux à les porter. Chaque avocat, chaque voix compte pour faire évoluer notre profession.

Un **colloque national sera organisé en 2027** afin de faire le point sur les actions menées par l'AFAFP et d'en partager collectivement les enseignements.

Adhérer à l'AFAFP en 2026, c'est prendre part à cette dynamique, soutenir concrètement les actions engagées et contribuer à l'avenir de notre métier.

Corinne THULIER-DESURMONT
Présidente de l'AFAFP

Sommaire

1 Prendre soin de l'avocat, conditions d'une justice familiale efficace

 2 outils
 4 travaux

p.6

2 Sécuriser le cœur du métier : la relation avocat-client

 5 outils
 4 travaux

p.9

3 Restaurer la confraternité

 2 outils
 1 travail
 6 actions

p.13

4 Améliorer la rentabilité des cabinets

 3 outils
 2 travaux
 5 actions
 4 combats

p.17

5 Restaurer la relation avocats-magistrats

 4 actions
 5 combats

p.22

6 L'avocat : la clé d'une justice apaisée et efficace

 1 travail
 3 actions
 4 combats

p.27

1. Prendre soin de l'avocat, condition d'une justice familiale efficace

66

Quand l'avocat s'épuise, c'est la capacité collective à accompagner les familles qui se fragilise.

➤ Pourquoi agir ?

→ **3 constats** issus de l'enquête :

➤ Un épuisement largement partagé

51,5 %

Plus d'**un avocat sur deux** déclare avoir déjà été **proche du burn-out**.

➤ Une déconnexion devenue marginale

Le travail déborde sur le temps personnel :



78,8 % des avocats **travaillent le week-end**.

81,6 % des avocats **travaillent pendant leurs vacances**.

➤ Une demande de formation pour mieux gérer l'aspect émotionnel des dossiers



84,1 % des avocats **recherchent activement des formations en psychologie et en développement personnel** (gestion du stress, Communication Non Violente, etc...)

➤ Ce qui est lancé

→ **3 axes** pour soutenir l'avocat de la famille :

➤ Sensibiliser à la santé mentale et généraliser les dispositifs adaptés aux avocats

Prévenir l'épuisement professionnel et accompagner les avocats confrontés à une forte charge émotionnelle.

➤ Soutenir l'avocat face aux situations relationnelles complexes

Outiliser les avocats pour faire face aux tensions humaines, émotionnelles et conflictuelles propres au droit de la famille.

➤ Aider l'avocat à mieux maîtriser son temps et son organisation

Permettre des conditions d'exercice plus soutenables, conciliant efficacité professionnelle et équilibre personnel.



Outils

→ Au 1^{er} trimestre 2026, l'AFAFP diffusera sur son site internet **2 outils** :

Un outil qui recense les dispositifs existants sur la prise en charge de la santé mentale des avocats

Cette action vise à améliorer l'accès aux dispositifs de soutien déjà disponibles, afin de faciliter leur appropriation par les avocats et leur diffusion dans l'ensemble des barreaux. Cet outil se présentera sous la forme d'une fiche recensant les dispositifs existants (numéros d'écoute, cellules ordinaires, structures spécialisées), classés par type de besoin.

Une fiche sur la gestion du temps

Cette fiche pratique donnera les clés pour agir immédiatement sur la gestion du temps (agenda, priorités, traitement des sollicitations).

Travaux

→ En 2026, l'AFAFP mènera **4 travaux** :

Sensibiliser les avocats à la question de leur santé mentale et structurer des réponses adaptées

Cette action vise à développer une approche globale de la santé mentale intégrant formation, prévention et soutien.

Mettre en place un parcours structuré de formation dédié aux situations relationnelles complexes

Ce parcours sera organisé en plusieurs niveaux (sensibilisation, approfondissement, expertise). Il portera notamment sur la conduite d'entretien, l'écoute active, la communication, la systémie et la compréhension des situations à forte charge émotionnelle.

Déployer des dispositifs de supervision et d'intervision

Ces dispositifs, individuels ou collectifs, permettront aux avocats de prendre du recul sur certaines situations, d'éviter l'isolement et de sécuriser leur pratique face aux dossiers les plus exposés.

Organiser des formations conjointes avec les « métiers remparts » (médecins, soignants, psychologues)

Ces formations visent à mieux comprendre les rôles de chacun, les limites d'intervention et les coopérations possibles dans l'accompagnement des situations de vulnérabilité.

2. Sécuriser le cœur du métier : la relation avocat-client

66

Valoriser le rôle stratégique et humain de l'avocat, poser un cadre clair dès l'entrée en relation et apaiser durablement la relation avocat-client.

➤ Pourquoi agir ?

→ 2 constats issus de l'enquête :

➤ Les liens avec le client jugés indispensables

98,2%

98,2 % des avocats considèrent la **relation directe avocat-client** comme essentielle.

94,8 %

94,8 % des avocats considèrent que leur rôle est avant tout celui d'un **accompagnateur du client**.

➤ Mais une relation client fortement génératrice de tension

80,2 %

Pour **80,2 %** des avocats, les **relations difficiles** avec les clients constituent un facteur important de **pression professionnelle**.

➤ Ce qui est lancé

→ **3 axes** pour renforcer la relation avocat-client :

➤ Mettre en valeur la plus-value de l'avocat de la famille

Affirmer le rôle spécifique de l'avocat comme professionnel de la crise familiale, à la fois juridique, stratégique et humain.

➤ Aider à poser un cadre clair et sécurisé dès le premier rendez-vous

Donner aux avocats des repères pour structurer la relation client, sécuriser l'intervention et prévenir les incompréhensions.

➤ Favoriser l'apaisement par des outils pédagogiques partagés

Développer des supports communs pour mieux expliquer, rassurer et accompagner les clients tout au long du parcours.



⬇️ Outils

→ Au 1^{er} trimestre 2026, l'AFAFP diffusera **5 outils** sur son site internet :

⬇️ **Une plaquette à destination des clients présentant la plus-value de l'avocat de la famille**

Cette plaquette mettra en évidence la dimension juridique, humaine et stratégique de l'intervention de l'avocat, afin de mieux faire comprendre son rôle et son accompagnement.

⬇️ **Une fiche pratique du premier rendez-vous réussi**

Elle guide l'avocat dans la conduite du premier rendez-vous et pose les bases d'une relation claire et sécurisée.

⬇️ **Un vademecum des bonnes pratiques et des pièges à éviter**

Un outil pratique qui aide à poser un cadre clair avec le client et à sécuriser la relation professionnelle.

Il favorise des pratiques plus apaisées grâce à des repères concrets et des outils partagés.

⬇️ **Une note à destination des clients sur l'utilité de la déontologie**

Elle permet au client de comprendre les règles déontologiques qui encadrent l'intervention de l'avocat.

Elle pourra être annexée à la convention d'honoraires.

⬇️ **Une charte des bonnes pratiques client–avocat**

Elle présente les engagements réciproques du client et de l'avocat.

Elle clarifie les attentes, les rôles et les limites de chacun et sécurise la relation dès l'ouverture du dossier.



⚠️ Travaux

→ En 2026, l'AFAFP mènera **4 travaux** :

⚠️ **Élaborer un référentiel de compétences de l'avocat de la famille**

Les avocats en droit de la famille mobilisent des compétences spécifiques, complexes et transversales, souvent difficiles à formuler et à valoriser, tant auprès des clients que dans la profession.

Ce travail vise à rendre cette plus-value plus lisible, à aider les avocats à mieux expliquer leur rôle et à accompagner l'évolution du métier et de la formation.

L'élaboration du référentiel sera pilotée par l'AFAFP. Elle s'appuiera sur l'intervention d'un sémiologue-anthropologue des métiers. Il sera chargé d'analyser des situations concrètes d'exercice afin d'identifier et de mettre en mots les compétences réellement mobilisées.

Cette approche sera descriptive, non normative et ancrée dans la pratique.

⚠️ **Créer un label « Avocat·e de la famille », distinct de la spécialisation**

Ce label reposera sur des compétences identifiées et sur l'adhésion à une charte éthique.

Il aura pour objectif de rendre plus lisible la pratique du droit de la famille et de sécuriser la relation avec les clients, dans le cadre d'une démarche volontaire.

⚠️ **Créer une plateforme collaborative d'outils pédagogiques à destination des clients**

Cette plateforme regroupera des outils qui peuvent être recommandés aux clients (applications de coparentalité agendas, supports d'information, simulateurs de calcul de pension alimentaire...). Elle favorisera la compréhension des situations, la responsabilisation des parties et l'apaisement des relations.

⚠️ **Créer un annuaire national interdisciplinaire et collaboratif de partenaires qualifiés**

Il facilitera pour l'avocat l'orientation des clients et permettra un accompagnement pluridisciplinaire coordonné et sécurisé (notaires, fiscalistes, experts-comptables, psychologues, médiateurs familiaux, coachs coparentaux, travailleurs sociaux et associations spécialisées, avocats et professionnels étrangers).



3. Restaurer la confraternité

“

Changer de paradigme : de la rivalité à la confraternité.

➤ Pourquoi agir ?

→ 3 constats issus de l'enquête :

➤ Des relations confraternelles sous tension



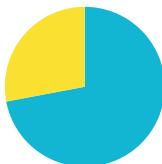
Pour **68,1 %** des avocats, les **comportements jugés peu loyaux entre avocats** constituent une **difficulté fréquente dans la gestion des dossiers**.

➤ Un isolement professionnel persistant

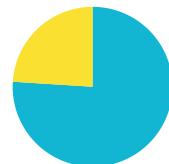
54,6 %

Plus d'**un avocat sur deux** déclare **se sentir isolé dans l'exercice de sa pratique**, notamment face aux **difficultés relationnelles avec les confrères**.

➤ Un modèle de collaboration fragilisé



Le **recrutement de collaborateurs en droit de la famille est jugé difficile** par **72,1 %** des avocats.



75,9 % des avocats **hésitent à recruter un collaborateur**.

➤ Ce qui est lancé

→ **3 axes** pour renforcer la confraternité :

➤ Réinvestir la déontologie comme un outil opérationnel d'apaisement

Faire de la déontologie un appui concret dans la conduite des dossiers et la gestion des tensions professionnelles.

➤ Rompre l'isolement par la transmission et l'accompagnement des parcours

Favoriser le partage d'expérience, l'entraide et l'accompagnement entre confrères, à tous les stades de la carrière.

➤ Organiser la collaboration pour un exercice durable

Structurer les relations professionnelles afin de concilier qualité du travail, pérennité des cabinets et équilibre de l'exercice.

⬇️ Outils

→ Au 1^{er} trimestre 2026, l'AFAFP diffusera **2 outils** sur son site internet :

⬇️ Une « boussole de la collaboration »

Ce guide pratique aidera les cabinets à structurer les relations de collaboration en droit de la famille, à prévenir les situations de déséquilibre et à concilier organisation du travail, rentabilité et qualité de vie.

⬇️ Un recensement des bonnes pratiques relatives aux entretiens annuels

Ce guide permettra d'anticiper les difficultés de la relation de collaboration, et donnera des clefs pour un dialogue constructif au sein des cabinets (exemples de questions et points à aborder lors d'un entretien annuel).

⚠️ Travaux

→ En 2026, l'AFAFP mènera **1 travail** :

⚠️ Adapter les contrats de collaboration aux spécificités du droit de la famille

Cette action vise à mieux prendre en compte les réalités du métier et à prévenir les tensions liées à des cadres contractuels inadaptés.

Actions

→ En 2026, l'AFAFP mènera **6 actions** auprès de la Gouvernance de la Profession :

Limiter le recours aux lettres officielles aux seuls actes strictement procéduraux

Cette mesure vise à prévenir l'escalade des tensions entre confrères et à favoriser des échanges professionnels plus apaisés.

Mettre en place des dispositifs opérationnels de gestion rapide des situations urgentes ou conflictuelles entre avocats

Ces dispositifs, inspirés de pratiques existantes telles que « ZEN JAF » à Paris, reposent sur des référents identifiés au sein des barreaux et sur des procédures simples de traitement. Ils visent à anticiper et à désamorcer rapidement les tensions entre confrères.

Faire évoluer la formation déontologique vers des formats pratiques adaptés au droit de la famille

Ces formations (initiales et continues) prendront la forme d'ateliers fondés sur des cas concrets, et porteront notamment sur la confraternité, le secret professionnel, les conflits d'intérêts et l'indépendance en matière familiale.

Faire évoluer le réseau de référents pour mieux accompagner les jeunes avocats

Le réseau des référents prévu par l'article 85-2 du RIN, reste inégalement structuré et insuffisamment identifié par les avocats.

L'AFAFP propose de le faire évoluer afin d'en faire un outil d'accompagnement durable des avocats en droit de la famille, en particulier des plus jeunes et des plus isolés.

Ce réseau reposera sur des référents formés, éventuellement issus des avocats honoraires, le cas échéant en binôme avec un membre du Conseil de l'Ordre, chargés d'accompagner de petits groupes d'avocats sur plusieurs années.

Les échanges organisés dans ce cadre pourront être pris en compte au titre de la formation continue.

[**Actions \(suite\) >**](#)

Créer une plateforme d'entraide entre cabinets dans les situations de congés maternité

La maternité est un sujet de difficulté central. La majorité des cabinets de droit de la famille sont individuels ou avec un collaborateur, et plus de 80% sont des femmes.

La création d'une plateforme d'entraide vise à faciliter la mise en relation entre avocats, collaborateurs, remplaçants ou sous-traitants, afin d'anticiper et d'accompagner les périodes de maternité.

Inciter les Ordres à proposer une prévoyance mieux adaptée pour les situations de maternité

Cela permettra de sécuriser les parcours, de préserver les équilibres économiques des cabinets et de favoriser une solidarité professionnelle concrète.



4. Améliorer la rentabilité des cabinets

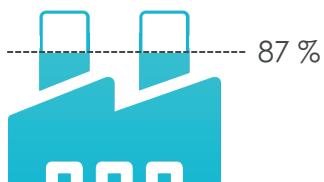
66

Valoriser le rôle stratégique et humain de l'avocat, poser un cadre clair dès l'entrée en relation et apaiser durablement la relation avocat-client.

➤ Pourquoi agir ?

→ **3 constats** issus de l'enquête :

➤ L'avocat est un entrepreneur

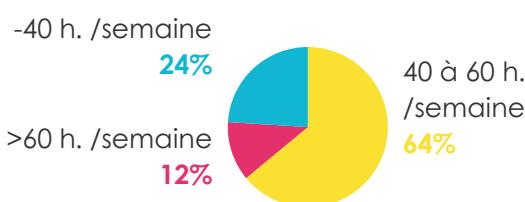


87 % des avocats installés **considèrent leur cabinet comme une entreprise.**

➤ Une rentabilité fragilisée malgré un volume d'activité élevé

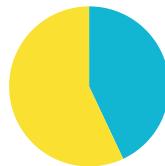


53% des avocats installés déclarent **dégager moins de 50 000 € de bénéfices annuels ...**



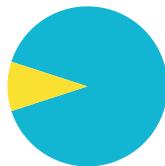
... pour un temps de travail compris généralement **entre 40h et 60h par semaine.**

➤ **Une réalité très différente dans la pratique de l'aide juridictionnelle, entre Paris et Régions**



43,22 %
acceptent l'AJ

À Paris



89,7 %
acceptent l'AJ

Pour les barreaux de moins de 300 avocats

➤ **Ce qui est lancé**

→ **3 axes** pour améliorer la rentabilité :

➤ **Accompagner la sécurisation de la facturation**

Aider les avocats à structurer leurs pratiques de facturation afin de sécuriser la relation client et la trésorerie des cabinets.

➤ **Réformer l'aide juridictionnelle pour améliorer son exercice**

Porter des propositions visant à adapter l'aide juridictionnelle aux réalités de l'exercice en droit de la famille, et y développer l'amiable.

➤ **Accompagner l'organisation et les moyens des cabinets**

Soutenir les cabinets dans l'adaptation de leur organisation, de leurs outils et de leurs ressources pour un exercice pérenne.

Outils

→ Au 1^{er} trimestre 2026, l'AFAFP diffusera **3 outils** sur son site internet :

Un pas-à-pas de facturation

Cet outil pratique aidera les avocats à appliquer concrètement les bonnes pratiques de facturation tout au long du dossier.

Des modèles de conventions d'honoraires et de clauses adaptées

Ces modèles couvrent les principaux dossiers en droit de la famille (divorce par consentement mutuel, JAF, partages, successions).

Ils précisent le mode de facturation retenu et, pour les dossiers complexes, prévoient une facturation par étapes.

Ils intègrent un clausier commun, sans remettre en cause la liberté de fixation des honoraires.

Un kit pratique « 30 jours pour être efficace »

Un kit pour aider les avocats à améliorer progressivement leur organisation (série de fiches et de check-lists).

Il permet d'installer, pas à pas, des pratiques simples et adaptées à l'exercice du droit de la famille.

Travaux

→ En 2026, l'AFAFP mènera **2 travaux** :

Mettre à disposition une bibliothèque collaborative répertoriant les outils utiles à la pratique

Cette bibliothèque, qui recensera les outils de gestion de cabinet, relation client et formation, aidera les cabinets à se repérer dans l'offre existante, à partir de retours d'expérience partagés.

Etablir une sélection de professionnels compétents pour l'accompagnement des cabinets dans leurs choix d'outils

Les avocats sont confrontés à une multiplication d'outils et de solutions numériques. Ce service d'accompagnement indépendant aidera les avocats à clarifier leurs besoins, à structurer leur organisation et à faire des choix utiles, pour gagner du temps et éviter des investissements inutiles.

Actions

→ En 2026, l'AFAFP mènera **5 actions** auprès de la Gouvernance de la Profession :

Inciter à l'utilisation d'outils numériques qui sécurisent la pratique

Cette action vise à :

- Sécuriser les échanges professionnels grâce à l'usage d'une adresse email professionnelle sécurisée, de type avocat.fr (ou équivalent), et à écarter le recours aux messageries grand public (Gmail, Yahoo, etc.).
- Structurer et sécuriser la gestion du cabinet par le recours à un logiciel professionnel de gestion et de comptabilité.
- Garantir la protection des données par l'utilisation de serveurs hébergés hors de toute dépendance à des infrastructures soumises à des législations extra-européennes.

Encourager la création d'une sous-commission « outils numériques » au sein des commissions famille

Cette commission sera composée d'un référent numérique, pour accompagner localement les confrères et diffuser les bonnes pratiques, comme c'est déjà le cas dans certains barreaux (ex : Lille).

Généraliser la désignation de l'avocat en amont du bureau d'aide juridictionnelle (BAJ)

Cette mesure vise à sécuriser plus rapidement la relation entre l'avocat et le justiciable, dès l'ouverture de la demande d'aide juridictionnelle.

Mettre en place la délivrance automatique de l'attestation de fin de mission (AFM)

Cette mesure vise à réduire les délais de paiement et à sécuriser la fin de mission de l'avocat.

Désigner un coordinateur aide juridictionnelle par barreau

Cette mesure vise à clarifier l'organisation locale de l'aide juridictionnelle, à centraliser l'information et à faciliter les échanges entre avocats.



👉 Combats

→ En 2026, l'AFAFP portera **4 combats** auprès des pouvoirs publics :

👉 **Étendre la rétribution de l'aide juridictionnelle à toutes les conventions conclues avec le concours de l'avocat**

Cette mesure a pour ambition de modifier l'article 39 de la loi du 10 juillet 1991 sur l'AJ qui vise uniquement les affaires terminées par une transaction.

Cette action a pour objet de garantir une indemnisation lorsque les parties parviennent à un accord avec l'aide de l'avocat, quelle que soit la forme de la convention.

👉 **Etendre la majoration de 50 % de la rétribution AJ à l'ensemble des accords amiables conclus**

Actuellement, cette majoration est conditionnée à la conclusion de l'accord avant toute instance.

Cette mesure vise donc à étendre cette majoration aux accords conclus pendant l'instance.

👉 **Aligner la rétribution du divorce sans juge (864 €) sur celle du divorce judiciaire avec mise en état conventionnelle (1620 €)**

Cette mesure vise à reconnaître le travail de l'avocat dans le divorce sans juge.

Les divorces sans juge sont beaucoup moins souvent pris en charge au titre de l'aide juridictionnelle que les divorces judiciaires, alors même qu'ils constituent une alternative efficace au contentieux.

Cette situation est injustifiée : le divorce par acte d'avocats requiert souvent davantage de diligences de la part de l'avocat. Un rééquilibrage de sa prise en charge favoriserait le recours à l'amiable tout en générant des économies pour l'État par la suppression des coûts judiciaires (juge, greffe, infrastructures).

👉 **Faciliter l'accès des avocats aux pièces d'état civil**

Cette mesure vise à réduire les délais de traitement des dossiers et la charge administrative des cabinets.



5.

Restaurer la relation avocats-magistrats

66

Créer les conditions d'une coopération professionnelle renforcée.

➤ Pourquoi agir ?

→ **2 constats** issus de l'enquête :

➤ Une dégradation des relations



70 % des avocats estiment que les **relations avec les magistrats se sont dégradées**.



66,7 % des avocats estiment que **le rôle de l'avocat n'est pas suffisamment reconnu ou respecté**.

➤ Une demande de formation continue



60 % des avocats **sont favorables à des formations continues communes magistrats-avocats**.

La justice familiale traverse une crise profonde : tribunaux saturés, magistrats épuisés, justiciables en colère, avocats proches du burn-out.

Les juges n'ont plus les moyens de juger et gèrent surtout des flux. Les justiciables attendent parfois plus d'un an pour obtenir une audience de quelques minutes.

Dans ces conditions, le juge n'a **plus le temps d'écouter**, le justiciable ne peut **plus s'exprimer** et l'avocat ne peut **plus plaider**.

➤ Ce qui est lancé

La seule issue durable est une coopération renforcée entre juges et avocats pour passer d'une logique de « gestion de stock » à une résolution qualitative et apaisée des conflits familiaux.

→ **4 axes** pour restaurer la relation avocats–magistrats :

➤ Restaurer le dialogue

Créer des temps d'échanges réguliers et structurés pour parler des pratiques, des contraintes et des attentes de chacun.

➤ Réinventer la procédure familiale

Sortir d'une procédure inadaptée et chronophage pour construire un parcours judiciaire lisible, efficace et apaisé, au service des familles comme des professionnels.

➤ Rendre la représentation par avocat obligatoire

S'appuyer sur l'intervention de l'avocat, qui filtre le conflit, structure les demandes et hiérarchise les arguments, afin de mieux préparer les dossiers, d'alléger la charge du juge et de sécuriser les droits des parties.

➤ Développer un partenariat actif juge–avocat

Clarifier les modalités d'échanges avec les juridictions L'objectif est d'améliorer concrètement le fonctionnement de la justice familiale au quotidien.

Actions

→ En 2026, l'AFAFP mènera **4 actions** auprès de la Gouvernance de la Profession :

Développer des formations communes avocats-magistrats

Fondées sur des situations concrètes, ces formations renforceront la compréhension mutuelle des rôles, contraintes et pratiques de chacun.

Élaborer pour les avocats un guide pratique des juridictions

Les avocats sont confrontés à la diversité des pratiques des juridictions. Ce guide permettra de mieux les appréhender et de connaître, juridiction par juridiction et procédure par procédure, les démarches nécessaires et les pièces à joindre.

Renforcer l'efficacité des écritures en droit de la famille

Cette action vise à faciliter la compréhension des dossiers par les magistrats et à améliorer le traitement des affaires. Elle consistera à proposer des modèles fondés sur 3 principes simples :

- des écritures plus courtes et recentrées sur l'essentiel,
- une structuration claire des arguments par thèmes,
- une référence uniformisée aux pièces.

En renforçant la clarté et l'efficacité des écritures, l'AFAFP défend une pratique procédurale plus respectueuse du temps judiciaire et plus efficace pour les justiciables.

Construire une nomenclature de communication des pièces

Elle permet de fluidifier la communication de pièces entre les avocats et d'en faciliter l'appréhension par les magistrats, grâce à une organisation thématique et lisible des pièces.



Combats

→ En 2026, l'AFAFP portera **5 combats** auprès des pouvoirs publics :

Spécialiser le juge aux affaires familiales

Cette spécialisation assurera une continuité dans le traitement des dossiers familiaux.

Elle permettra aux magistrats de développer une expertise spécifique grâce à une affectation durable à la matière familiale.

Créer une plateforme nationale d'échange entre avocats, magistrats et greffiers

Elle permettra des retours d'expérience, des échanges de pratiques et l'identification des difficultés récurrentes dans les relations avocat–magistrat–greffe.

Cette plateforme sera pilotée par le Ministère de la Justice et alimentée par trois référents par juridiction (avocat, magistrat, greffier) mais consultable par tous les professionnels.

Remplacer les procédures orales par une procédure dédiée avec représentation obligatoire :

Les procédures orales créent aujourd'hui des inégalités entre justiciables et des tensions entre magistrats et avocats. Elles favorisent les comportements déloyaux et compliquent le respect du contradictoire.

La suppression des procédures orales se justifie encore plus fort avec le développement de l'IA qui permet aux particuliers de produire massivement des écritures ou pièces ayant l'apparence de sérieux, mais juridiquement hors sujet.

L'AFAFP propose de les remplacer par une procédure dédiée avec représentation obligatoire, par avocat.

Cette procédure aura trois bénéfices :

- garantir l'égalité et l'information des justiciables,
- rationaliser les débats,
- transformer le délai d'attente pour accéder au juge (aujourd'hui un temps perdu et anxiogène) en une période active de négociation éclairée, pilotée par les avocats.

[Combats \(suite\) >](#)

Organiser ce nouveau parcours procédural en deux temps

L'AFAFP propose de traiter ces nouvelles procédures en deux étapes :

- D'abord, une audience consacrée à la recherche d'un accord, sur le modèle des audiences de consensus parental ou de l'ARA.
- Ensuite, en cas d'échec, une procédure écrite, pour garantir l'égalité des armes et la sécurité juridique.

Restructurer les audiences de plaidoirie

Ce combat récurrent vise à rationaliser les audiences de plaidoirie par une prise de connaissance préalable des dossiers par le magistrat et une plaidoirie limitée à des observations ciblées.

Une dérogation serait prévue pour les dossiers complexes.

Cette restructuration sera facilitée par le remplacement des procédures orales par des procédures avec représentation obligatoire.



6.

L'Avocat : la clé d'une justice apaisée et efficace

66

Remettre du temps, de l'écoute et du sens dans la justice familiale.

➤ Pourquoi agir ?

→ **2 constats** issus de l'enquête :

➤ L'amiable est désormais au cœur de la pratique des avocats de la famille



85,9 % des avocats déclarent **y avoir recours**.

➤ Les avantages de l'amiable pour les avocats et les familles



Pour **69 %** des avocats, ce mode d'exercice **améliore significativement** leurs conditions de travail.



Pour **76,3 %** des avocats, l'amiable diminue les conflits.



Pour **59 %** des avocats, l'amiable permet de mieux **maîtriser la solution**.



Pour **63,8 %** des avocats, l'amiable rend les **relations entre confrères plus faciles**.

L'amiable améliore les conditions d'exercice des avocats, renforce le sentiment de mission accomplie et diminue les conflits. Il réduit aussi l'aléa judiciaire, dans un cadre confidentiel.

Pourtant, son développement reste freiné par une méfiance législative et l'absence de base centralisant les données permettant aux avocats de s'inspirer des accords conclus par leurs confrères

➤ Ce qui est lancé

→ **3 axes** pour une justice apaisée et efficace :

➤ Faire de l'amiable une réalité en droit de la famille

Améliorer concrètement les conditions dans lesquelles l'amiable se pratique, se transmet, tant dans la formation que dans l'exercice professionnel.

➤ Identifier l'avocat comme acteur majeur de l'apaisement des conflits familiaux

Le rôle et la capacité des avocats à apaiser les conflits sont largement démontrées par la prise en charge des divorces amiables, sans juge.

➤ Donner une reconnaissance juridique pleine et lisible aux accords négociés par avocats

Mettre fin à un régime juridique différencié et peu lisible pour les familles, en reconnaissant la valeur et les garanties offertes par les accords conclus entre avocats.

Travaux

→ En 2026, l'AFAFP mènera **1 travail** :

Créer un groupe de Parrains de l'amiable au sein de l'AFAFP

Ce groupe réunira des avocats reconnus pour leur capacité à régler les litiges familiaux à l'amiable.

Il vise à structurer une culture commune de l'amiable, favoriser le partage de pratiques et soutenir les avocats dans l'appropriation des dispositifs existants.

Il engagera aussi une réflexion sur l'établissement d'une charte éthique d'apaisement des crises familiales.

Actions

→ En 2026, l'AFAFP mènera **3 actions** auprès de la Gouvernance de la Profession :

Créer un centre national de ressources via le CREA (Centre de recherche et d'études pour les avocats)

Ce centre vise à mettre à disposition des avocats des informations et ressources utiles à leur pratique. Il sera gratuit pour les demandes liées à une AJ et payant hors AJ.

Constituer une base nationale anonymisée des accords familiaux via le CREA

Cette base intégrée dans le centre national de ressources permettra de mieux comprendre les pratiques amiables et d'éclairer l'évolution de la justice familiale, sans standardisation ni portée normative.

Introduire la question des enjeux psychologiques du droit de la famille dans la formation des futurs avocats

Cette action vise à intégrer, dès la formation initiale, les spécificités humaines du droit de la famille. Elle s'appuie sur la promotion d'un programme incluant neurosciences, gestion des émotions et pratiques adaptées au développement de l'amiable, auprès des barreaux et des écoles d'avocats.

Combats

→ En 2026, l'AFAFP portera **4 combats** auprès des pouvoirs publics :

Modifier le code de procédure civile pour renforcer le rôle pivot de l'avocat

Cette action vise à modifier la rédaction de l'article 1528 CPC en supprimant la limitation du rôle de l'avocat, dans la recherche d'une solution amiable, à la seule procédure participative :

« les personnes qu'un différend oppose peuvent, (...) tenter de le résoudre de façon amiable avec l'aide d'un juge, d'un conciliateur de justice, d'un médiateur ou, ~~dans le cadre d'une procédure participative~~, de leurs avocats ».

L'objectif est d'affirmer que les personnes en désaccord peuvent résoudre leur différend amiablement avec l'aide d'un avocat, au même titre qu'avec un juge, un conciliateur ou un médiateur.

Aligner le régime juridique d'homologation des accords négociés par avocats sur celui des accords de médiation ou de conciliation (articles 1541-1 et 1543 du CPC)

Le CPC limite l'homologation des accords négociés par les avocats aux seuls accords « transactionnels », exigeant des concessions réciproques. Cette exigence est injustifiée d'autant que, en droit de la famille, elle est le plus souvent inadaptée, voire impossible à caractériser.

L'AFAFP demande que les accords négociés par avocats bénéficient du même régime juridique que les accords issus de la médiation ou de la conciliation.

Donner force exécutoire à tous les actes d'avocats par l'apposition du cachet du greffe (article 1546 CPC)

L'AFAFP souhaite faire reconnaître pleinement tous les accords conclus sous forme d'actes d'avocats, qu'ils caractérisent ou non une transaction, en leur donnant force exécutoire.

Faire évoluer le langage juridique pour apaiser les conflits familiaux

Les mots du droit influencent la façon dont les familles vivent leur séparation.

L'AFAFP propose de remplacer certains termes guerriers par des expressions plus adaptées à la réalité familiale.

Par exemple :

- « l'autre partie » plutôt que « adversaire »,
- « temps de résidence » plutôt que « droit de visite et d'hébergement ».

Remerciements

Nous tenons à remercier très vivement l'ensemble des participants aux ateliers, représentant la diversité de nos barreaux, dont l'intervention a permis l'élaboration de propositions créatives et concrètes :

Les membres du bureau de l'AFAFP : Corinne THULIER-DESURMONT, Vanessa BLOT, Nicolas GRAFTIAUX, Caroline ELKOUBY SALOMON, Nadine PONTRUCHE

Les membres du Conseil d'administration : Anne CHOY, Christophe DAVID, Tiphaine LE CORNEC, Pascal LIMOUZIN, Marielle TRINQUET, Anne-Caroline VIBOUREL

Les membres de l'Association : Linda AIT MADI, Kristell COMPAIN-LECROISEY, Sophie CORBIN, Roxane DESURMONT, Célia DANIELIAN, Julie DUCROCQ, Catherine GEFFRIER MAYEUR, Fadela HOUARI, Marion HOUZEL, Aurélie LEBEL, Corinne LE FOULGOC-DEMOULY, Nolwenn LEROUX, Claude LIENHARD, Anne LINARD-TUSZEWSKI, Christelle MOREAU, Pascale MULLER, Nathalie PASQUIER, Hélène POIVEY LECLERCQ, Livia POSSI, Delphine ROUE, Mathilde ROUTHE-BEAUCART, Anne SANNIER, Julie SCARTABELLI, Stéphanie WIMART, Béatrice WEISS GOUT

Les personnalités extérieures qualifiées : Michaël AMAS-FORCIOLI, Michel BENICHOU, Gaëlle BONNET, Catherine BOURGUES, Marie-Laure BOUZE, Pierre BRASQUIES, Jean-Marc BRULE, William CARGILL, Audrey CHEMOULI, Sandra FILLAUDEAU, Maxime EPPLER, Marianne JAMET, Dominic JENSEN, Denis LEQUAI, Béatrice MAST, Hélène MORNET, Rahima NATO-KALFANE, Léo OLIVIER, Jean-Christophe PLAYOUST, Barbara REGENT, Flavien RICOU, Séverine RISSE, Marguerite TIBERGHIEN

Et notre professionnelle du Legal Design Sophie LAPISARDI (Lexclair)

CRÉDITS :

- Graphisme : [Lucie GRIBKO](#)
- Pictogrammes : "palmiers" p.6 : [Prosymbols Premium](#) | "yogi" p.7 : [Freepik](#) | "usine" p.17 : [Freepik](#) | "chapeau de diplômé" p.22 : [Hilmy Abiyyu A.](#) | "poignée de main" p.27 : [Cuputo](#)

**Vous souhaitez adhérer
à l'association des avocats
de la famille et du patrimoine ?**

Téléchargez le bulletin d'adhésion
sur le site de l'association
www.avocatsdelafamille.org